



PUBLIE LE

24 MARS 2026

DEL 2026 - 8

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026
Date de la convocation : 27/02/2026	L'an deux mille vingt six et le cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de Mme RAYMOND Sandrine, 2 ^{ème} Vice-Présidente
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC	Objet de la délibération : EAU POTABLE APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), MACHUROT Suzy (VILLES SUR AUZON), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (COVE), NOUVEAU Alain (COGA), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (CASC)

Membres excusés : PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoît, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, LINHARES José, PLANCHER Dominique (COVE), GIACOMONI Anthony, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, Joël GUIN, HERVE Charly (COGA), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier (CPOP), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, GEEL Cyrille, BERNAL Fulgencio, Gérard LEPEU (CASC)

VU les dispositions des articles L.1612-12 du CGCT,

VU l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique.

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements

VU l'avis favorable de la commission des finances du 02 mars 2026

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-8-BF
Date de réception préfecture : 20/03/2026

LE COMITE

OUI l'exposé de Mme Sandrine RAYMOND,

VU le compte financier unique 2025 du budget EAU,

DELIBERE

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget EAU

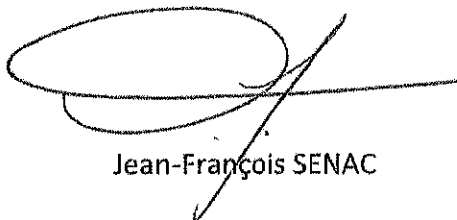
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ADOpte A L'UNANIMITE

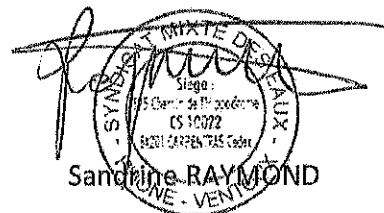
Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Jean-François SENAC

LA PRESIDENTE DE SEANCE



Sandrine RAYMOND



PUBLIE LE

24 MARS 2026

DEL 2026 - 9

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026
Date de la convocation : 27/02/2026	L'an deux mille vingt six et le cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC	Objet de la délibération : EAU POTABLE AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), MACHUROT Suzy (VILLES SUR AUZON), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (COVE), NOUVEAU Alain (COGA), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (CASC)

Membres représentés : LAMURE Elisabeth (COVE)

Membres excusés : PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoît, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louls, LINHARES José, PLANCHER Dominique (COVE), GIACOMONI Anthony, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, Joël GUIN, HERVE Charly (COGA), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier (CPOP), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, GEEL Cyrille, BERNAL Fulgencio, Gérard LEPEU (CASC)

VU les dispositions des articles L.2311-5, L.1612-32 du CGCT,
VU l'instruction budgétaire et comptable M49,
VU l'avis favorable de la commission des finances du 02 mars 2026

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître les réalisations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-9-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2026

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice		3 616 212,52€		2 896 440,74€		6 512 653,26€

Considérant l'excédent de la section d'investissement de 3 616 212,52€,
 Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 2 896 440,74€,
 Considérant les restes à réaliser en investissement pour un montant de 4 080 814 € en dépenses et de 1 242 558€ en recettes, soit un solde de – 2 838 256€,

L'excédent global de 2025 est donc de 6 512 653,26€ hors restes à réaliser et de 3 674 397,26€ en incluant les restes à réaliser.

Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2026 comme suit :

- 2 896 440,74 € au compte 1068 « Autres réserves »
- 3 616 212,52€ au compte 001 « Solde d'exécution positif reporté »

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur cette affectation, qui devra être reprise au budget primitif 2026.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire 2025 de la section d'exploitation tel que proposé par Monsieur le Président.

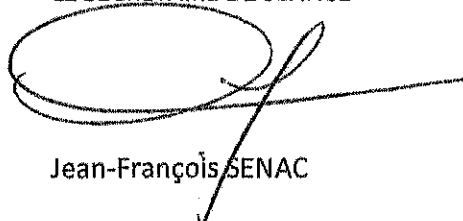
DIT que l'affectation des résultats sera reprise au budget primitif 2026 comme suit :

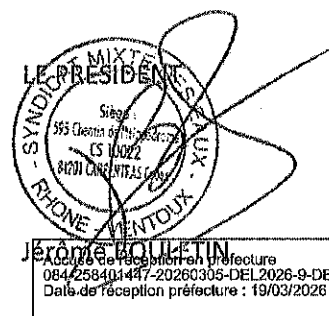
- 2 896 440,74 € au compte 1068 « Autres réserves »
- 3 616 212,52€ au compte 001 « Solde d'exécution positif reporté »

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE


 Jean-François SENAC





PUBLIE LE

24 MARS 2026

DEL 2026 - 10

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026
Date de la convocation : 27/02/2026	L'an deux mille vingt six et le cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC	Objet de la délibération : EAU POTABLE BUDGET PRIMITIF 2026
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), MACHUROT Suzy (VILLES SUR AUZON), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (COVE), NOUVEAU Alain (COGA), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (CASC)

Membres représentés : LAMURE Ellsabeth (COVE)

Membres excusés : PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, LINHARES José, PLANCHER Dominique (COVE), GIACOMONI Anthony, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, Joël GUIN, HERVE Charly (COGA), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier (CPOP), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, GEEL Cyrille, BERNAL Fulgencio, Gérard LEPEU (CASC)

VU l'article L.1612-2 et L.1612-28 du CGCT,
VU l'instruction budgétaire et comptable M49,
VU la délibération n°DEL 2026-2 du 29 janvier 2026 prenant acte de la teneur du DOB,
VU le compte financier unique 2025 adopté lors du présent comité syndical,
VU l'affectation des résultats présentée lors du présent comité syndical,
VU l'avis favorable de la commission des finances du 02 mars 2026,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-103-BF
Date de réception préfecture : 19/03/2026

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du comité syndical du 29 janvier 2026

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le budget primitif EAU 2026 dont les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Pour la section d'exploitation :
 - Dépenses : 9 190 900,00€
 - Recettes : 9 190 900,00€
- Pour la section d'investissement :
 - Dépenses : 20 790 019,00€
 - Recettes : 20 790 019,00€
- Soit au total : 29 980 919,00€

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur ce présent budget.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

APPROUVE ainsi qu'il sult, le budget primitif EAU 2026 qui s'équilibre :

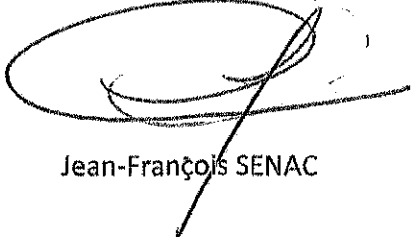
- Pour la section d'exploitation : 9 190 900,00€
- Pour la section d'investissement : 20 790 019,00€
- Soit au total : 29 980 919,00€

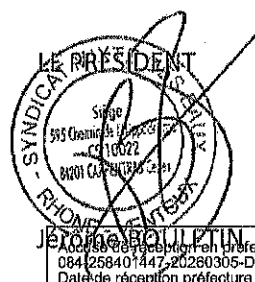
AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Jean-François SENAC



PUBLIE LE

24 MARS 2026



DEL 2026 - 11

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT CARPENTRAS	DE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026
Date de la convocation : 27/02/2026		L'an deux mille vingt six et le cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026		
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC		Objet de la délibération :
Nombre de membres		EAU POTABLE
En exercice	51	
Quorum	26	
Présents	29	
Représentés	1	
Votants	30	
		AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT- EXERCICE 2026

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (**BLAUVAC**), SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (**COVE**), NOUVEAU Alain (**COGA**), TENZA Salvador (**CPOP**), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres représentés : LAMURE Elisabeth (**COVE**)

Membres excusés : PINNA Philippe (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia (**METHAMIS**), TAVERNIER-ROUX Patricia (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoît, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, LINHARES José, PLANCHER Dominique (**COVE**), GIACOMONI Anthony, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, JOËL GUIN, HERVE Charly (**COGA**), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier (**CPOP**), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, GEEL Cyrille, BERNAL Fulgencio, Gérard LEPEU (**CASC**)

VU Les articles L.1612-29, L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT définissant les modalités de mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction budgétaire M49

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-11-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2026

VU l'avis favorable de la commission des finances du 02 mars 2026

CONSIDERANT que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire,

CONSIDERANT qu'elle s'inscrit dans la logique de la gestion pluriannuelle et vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements, qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées,

CONSIDERANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la programmation des autorisations de programme et crédits de paiement jointe en annexe

DELIBERE

APPROUVE les autorisations de programme et crédits de paiement telles qu'indiquées dans la programmation ci jointe.

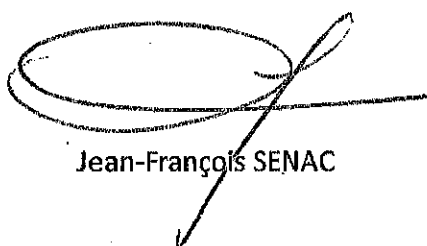
INDIQUE que les crédits de paiement 2026 seront inscrits au budget 2026

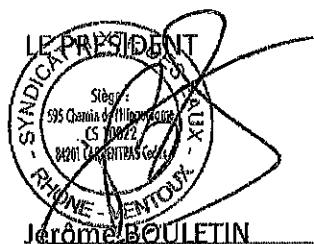
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Jean-François SENAC


LE PRESIDENT
SYNDICAT D'INTERCOMMUNALITE
Stège :
595 Chemin de l'Industrie
CS 10022
82001 CAHENTAS Cedex
RHONE - VENTOUX
Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-11-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2026



PUBLIE LE

24 MARS 2026

DEL 2026 - 12

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026
Date de la convocation : 27/02/2026	L'an deux mille vingt six et le cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC	Objet de la délibération : EAU POTABLE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Nombre de membres	
En exercice . 51	
Quorum 26	
Présents 29	
Représentés 1	
Votants 30	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), MACHUROT Suzy (VILLES SUR AUZON), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (COVE), NOUVEAU Alain (COGA), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (CASC)

Membres représentés : LAMURE Elisabeth (COVE)

Membres excusés : PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoît, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, LINHARES José, PLANCHER Dominique (COVE), GIACOMONI Anthony, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, Joël GUIN, HERVE Charly (COGA), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier (CPOP), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, GEEL Cyrille, BERNAL Fulgencio, Gérard LEPEU (CASC)

VU les articles L.2224-1 et L. 2224-2 du CGCT

CONSIDERANT que le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) constitue un service public industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier défini par l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-12-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2026

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.2224-2 du CGCT, le comité syndical peut décider de prendre en charge dans le budget propre du syndicat des dépenses au titre des services publics à caractère industriel ou commercial lorsque les exigences du service public conduisent le syndicat à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ou lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs

Monsieur le Président indique qu'au vu des exigences et contexte particuliers du service public de l'assainissement non collectif, de la nécessité de réaliser des investissements et considérant que la hausse des tarifs pour les usagers serait excessive si aucune subvention n'était versée à ce service, il propose de voter une subvention de fonctionnement du budget principal EAU au budget ANC d'un montant de 140 000€ et une subvention d'investissement pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de 13 500€.

Il rajoute qu'un audit réalisé en 2025/2026 permettra de définir un plan d'actions pour les années à venir afin de maintenir l'équilibre financier du service.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

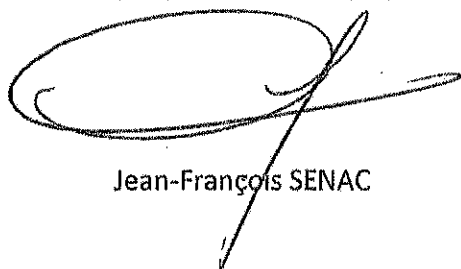
DELIBERE

DECIDE d'attribuer au budget ANC une subvention de fonctionnement d'un montant de 140 000€ et une subvention d'investissement d'un montant de 13 500€.

ADOpte A L'UNANIMITE

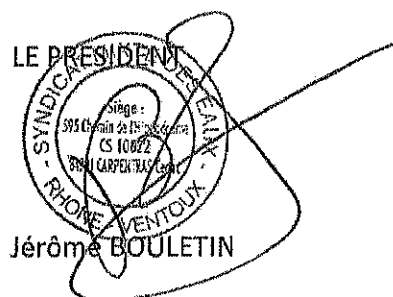
Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Jean-François SENAC

LE PRESIDENT



Jérôme BOULETIN



PUBLIE LE

24 MARS 2026

DEL 2026 - 13

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026
Date de la convocation : 27/02/2026	L'an deux mille vingt six et le cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC	Objet de la délibération : EAU POTABLE ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTES EMIS A L'ENCONTRE DE LA MAIRIE DE SORGUES
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (**BLAUVAC**), SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (**COVE**), NOUVEAU Alain (**COGA**), TENZA Salvador (**CPOP**), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres représentés : LAMURE Elisabeth (**COVE**)

Membres excusés : PINNA Philippe (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia (**METHAMIS**), TAVERNIER-ROUX Patricia (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoît, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, LINHARES José, PLANCHER Dominique (**COVE**), GIACOMONI Anthony, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, Joël GUIN, HERVE Charly (**COGA**), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier (**CPOP**), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, GEEL Cyrille, BERNAL Fulgencio, Gérard LEPEU (**CASC**)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable et budgétaire M49,

CONSIDERANT la convention pour participation financière à l'extension du réseau d'eau potable passée entre le Syndicat Rhone Ventoux et la Mairie de Sorgues.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-13-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2026

Monsieur le Président expose que par décision n°2015-144 du 25 novembre 2015, une convention pour participation financière à l'extension du réseau d'eau potable a été passée entre le Syndicat Rhône Ventoux et la Mairie de Sorgues.

Au vu de cette convention et du coût réel des travaux, le Syndicat Rhône Ventoux a émis, à la commune de Sorgues, le 25 avril 2018, un titre de recettes d'un montant de 65 860,02€.

Cependant, Monsieur le Président indique qu'en l'absence de délibération préalable du conseil municipal de la commune de Sorgues autorisant Monsieur le Maire à signer la convention, il convient d'annuler le titre de recettes n° 9 d'un montant de 65 860,02 € émis le 25 avril 2018 par le Syndicat Rhône Ventoux à la commune de Sorgues.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

DECIDE d'annuler le titre de recettes n° 9 d'un montant de 65 860,02 € émis le 25 avril 2018 par le syndicat Rhône Ventoux à la commune de Sorgues.

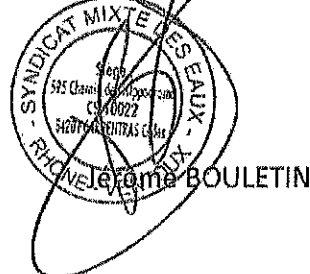
ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-François SENAC

LE PRESIDENT





PUBLIE LE

24 MARS 2026

DEL 2026 - 14

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026
Date de la convocation : 27/02/2026	L'an deux mille vingt six et le cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC	Objet de la délibération : EAU POTABLE ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - PROGRAMME 2022-2026 - RENOUELEMENT DE CANALISATIONS PRIORITAIRES ET SECURISATION DU SERVICE - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 10 (DIV339)
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), MACHUROT Suzy (VILLES SUR AUZON), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (COVE), NOUVEAU Alain (COGA), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (CASC)

Membres représentés : LAMURE Elisabeth (COVE)

Membres excusés : PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louls, LINHARES José, PLANCHER Dominique (COVE), GIACOMONI Anthony, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, Joël GUIN, HERVE Charly (COGA), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier (CPOP), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, GEEL Cyrille, BERNAL Fulgencio, Gérard LEPEU (CASC)

VU les articles L2194-1 et R2194-5 du Code de la Commande Publique

VU la délibération 32/2021 du 28 janvier 2021 relative à l'accord cadre à bons de commande – programme 2022-2026 – renouvellement de canalisations prioritaires et sécurisation du service – lancement de l'opération

VU la modification en cours d'exécution n°10 présentée

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-14-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2026

CONSIDERANT qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues

CONSIDERANT que le groupement d'entreprises SA COLAS/SAS DALL AGNOLA s'est vu confier, par marché du 23 décembre 2021, l'accord-cadre à bons de commande travaux pour le renouvellement de canalisations prioritaires et la sécurisation du service sur le territoire du Syndicat pour un montant minimum de 3 000 000 € HT soit 3 600 000 € TTC

Monsieur le Président expose que le marché a été notifié au groupement d'entreprises SA COLAS/SAS DALL AGNOLA sur la base d'une répartition minimale annuelle des travaux. Cette répartition initiale a évolué pour la 4ème année.

La modification en cours d'exécution 10 a pour objet de fixer la nouvelle répartition entre co-traitants pour cette 4ème année, et ce de la manière suivante :

- Répartition initiale : COLAS France (77%) et SAS DALL'AGNOLA (23%)
- Répartition modifiée pour l'année 4 : COLAS France (61.4%) et SAS DALL'AGNOLA (38.6%)

La modification en cours d'exécution 10 n'a pas d'incidence financière sur le montant global du marché public.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

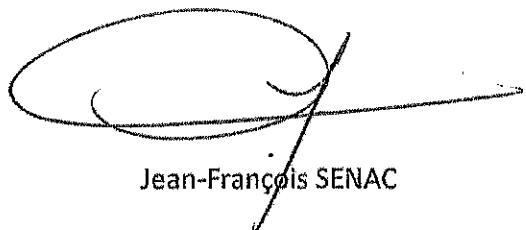
APPROUVE la modification en cours d'exécution n°10 au marché avec le groupement d'entreprises SA COLAS/SAS DALL AGNOLA selon les modalités évoquées ci-dessus.

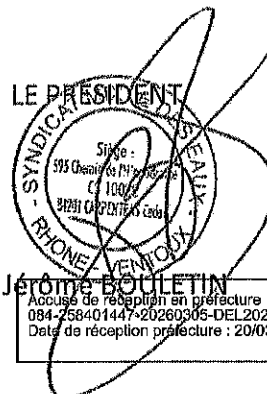
AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n°10 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Jean-François SENAC

LE PRESIDENT

Syndicat
Siège :
595 Chemin des Pâtes
C 1000
39201 CARPENTRAS Cedex
RHONE-ALPES
Jérôme BOULETIN
Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-14-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2026



PUBLIE LE

24 MARS 2026

DEL 2026 - 15

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026
Date de la convocation : 27/02/2026	L'an deux mille vingt six et le cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de Mme RAYMOND Sandrine, 2 ^{ème} Vice-Présidente
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (**BLAUVAC**), SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine (**COVE**), TENZA Salvador (**CPOP**), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres excusés : PINNA Philippe (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia (**METHAMIS**), TAVERNIER-ROUX Patricia (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, LINHARES José, PLANCHER Dominique (**COVE**), GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry (**CPOP**), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, GEEL Cyrille, BERNAL Fulgencio (**CASC**)

VU les dispositions des articles L.1612-12 du CGCT,

VU l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-15-BF
Date de réception préfecture : 20/03/2026

LE COMITE

OUI l'exposé de Mme Sandrine RAYMOND,

VU le compte financier unique 2025 du budget Assainissement collectif,

DELIBERE

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget Assainissement collectif

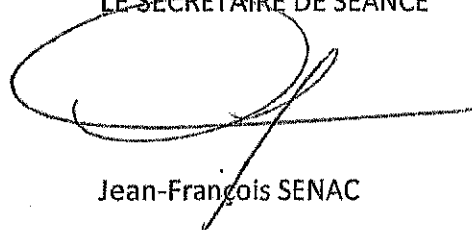
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ADOpte A L'UNANIMITE

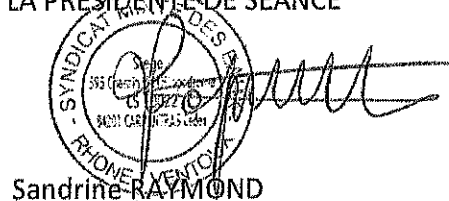
Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Jean-François SENAC

LA PRESIDENTE DE SEANCE



Sandrine RAYMOND



PUBLIE LE

24 MARS 2026

DEL 2026 - 16

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026
Date de la convocation : 27/02/2026	L'an deux mille vingt six et le cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), MACHUROT Suzy (VILLES SUR AUZON), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine (COVE), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (CASC)

Membres représentés : LAMURE Elisabeth (COVE)

Membres excusés : PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, LINHARES José, PLANCHER Dominique (COVE), GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry (CPOP), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, GEEL Cyrille, BERNAL Fulgencio (CASC)

VU les dispositions des articles L.2311-5, L.1612-32 du CGCT,
VU l'instruction budgétaire et comptable M49,
VU l'avis favorable de la commission des finances du 02 mars 2026

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître les réalisations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-16-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2026

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice	420 666,71€			2 826 693,28€		2 406 026,57€

Considérant le déficit de la section d'investissement de 420 666,71€
 Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 2 826 693,28€,
 Considérant les restes à réaliser en investissement pour un montant de 2 768 401€ en dépenses et de 1 660 845€ en recettes, soit un solde de - 1 107 556€,

L'excédent global de 2025 est donc de 2 406 026,57€ hors restes à réaliser et de 1 298 470,57€ en incluant les restes à réaliser.

Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2026 comme suit :

- 2 826 693,28€ au compte 1068 « Autres réserves »
- 420 666,71 € au compte 001 « Solde d'exécution négatif reporté »

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur cette affectation, qui devra être reprise au budget primitif 2026.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire 2025 de la section d'exploitation tel que proposé par Monsieur le Président.

DIT que l'affectation des résultats sera reprise au budget primitif 2026 comme suit :

- 2 826 693,28€ au compte 1068 « Autres réserves »
- 420 666,71 € au compte 001 « Solde d'exécution négatif reporté »

APPROUVE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-François SENAC

LE PRESIDENT

Jérôme BOULEPIN

Accusé de réception en préfecture
 084-258401447-20260305-DEL2026-16-DE
 Date de réception préfecture : 19/03/2026



PUBLIE LE

24 MARS 2026

DEL 2026 - 17

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026
Date de la convocation : 27/02/2026	L'an deux mille vingt six et le cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC	Objet de la délibération :
Nombre de membres	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
En exercice 42	
Quorum 22	
Présents 26	
Représentés 1	
Votants 27	BUDGET PRIMITIF 2026

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (**BLAUVAC**), SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine (**COVE**), TENZA Salvador (**CPOP**), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres représentés : LAMURE Elisabeth (**COVE**)

Membres excusés : PINNA Philippe (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia (**METHAMIS**), TAVERNIER-ROUX Patricia (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, LINHARES José, PLANCHER Dominique (**COVE**), GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry (**CPOP**), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, GEEL Cyrille, BERNAL Fulgencio (**CASC**)

VU l'article L.1612-2 et L.1612-28 du CGCT,
VU l'instruction budgétaire et comptable M49,
VU la délibération n°DEL 2026-4 du 29 janvier 2026 prenant acte de la teneur du DOB,
VU le compte financier unique 2025 adopté lors du présent comité syndical,
VU l'affectation des résultats présentée lors du présent comité syndical,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 02 mars 2026,

Accusé de réception en préfecture
084-268401447-20260306-DEL2026-17-BF
Date de réception préfecture : 19/03/2026

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du comité syndical du 29 janvier 2026

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le budget primitif Assainissement collectif 2026 dont les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le budget primitif Assainissement collectif 2026 qui s'équilibre :

- Pour la section d'exploitation : 8 391 000,00€
- Pour la section d'investissement : 21 806 610,00€
- Soit au total : 30 197 610,00€

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur ce présent budget.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

APPROUVE ainsi qu'il suit, le budget primitif Assainissement collectif 2026 qui s'équilibre :

- Pour la section d'exploitation : 8 391 000,00€
- Pour la section d'investissement : 21 806 610,00€
- Soit au total : 30 197 610,00€

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE

Jean-François SENAC

LE PRÉSIDENT
Syndicat
395 Chemin de l'Assainissement
CS 10022
89001 CANTONAS Cedex
RHONE-ALPES
Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-17-BF
Date de réception préfecture : 19/03/2026

PUBLIE LE

24 MARS 2026

DEL 2026 - 18



DEPARTEMENT VAUCLUSE ARRONDISSEMENT CARPENTRAS	DE DE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026
Date de la convocation : 27/02/2026		L'an deux mille vingt six et le cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026		
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC		Objet de la délibération :
Nombre de membres		ASSAINISSEMENT COLLECTIF
En exercice	42	
Quorum	22	
Présents	26	
Représentés	1	
Votants	27	
		AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT- EXERCICE 2026

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), MACHUROT Suzy (VILLES SUR AUZON), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine (COVE), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (CASC)

Membres représentés : LAMURE Elisabeth (COVE)

Membres excusés : PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoît, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, LINHARES José, PLANCHER Dominique (COVE), GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry (CPOP), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, GEEL Cyrille, BERNAL Fulgencio (CASC)

VU Les articles L.1612-29, L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT définissant les modalités de mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction budgétaire M49

VU l'avis favorable de la commission des finances du 02 mars 2026

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-18-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2026

CONSIDERANT que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire,

CONSIDERANT qu'elle s'inscrit dans la logique de la gestion pluriannuelle et vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements, qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées,

CONSIDERANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la programmation des autorisations de programme et crédits de paiement jointe en annexe

DELIBERE

APPROUVE les autorisations de programme et crédits de paiement telles qu'indiquées dans la programmation ci jointe.

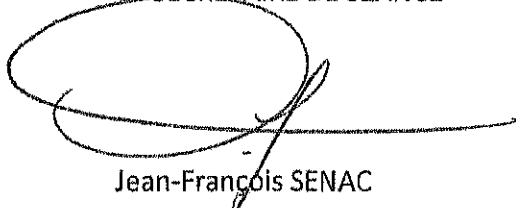
INDIQUE que les crédits de paiement 2026 seront inscrits au budget 2026

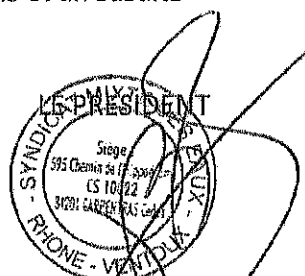
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Jean-François SENAC



Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-268401447-20260305-DEL2026-18-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2026



PUBLIE LE

24 MARS 2026

DEL 2026 - 19

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026										
Date de la convocation : 27/02/2026	L'an deux mille vingt six et le cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président										
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026											
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC	Objet de la délibération :										
Nombre de membres	ASSAINISSEMENT COLLECTIF										
<table><tr><td>En exercice</td><td>42</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>22</td></tr><tr><td>Présents</td><td>26</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>1</td></tr><tr><td>Votants</td><td>27</td></tr></table>	En exercice	42	Quorum	22	Présents	26	Représentés	1	Votants	27	COMMUNES DE LAFARE-LA ROQUE ALRIC-SUZETTE-- PRESCRIPTION DE LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE
En exercice	42										
Quorum	22										
Présents	26										
Représentés	1										
Votants	27										

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), MACHUROT Suzy (VILLES SUR AUZON), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine (COVE), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (CASC)

Membres représentés : LAMURE Elisabeth (COVE)

Membres excusés : PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, LINHARES José, PLANCHER Dominique (COVE), GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry (CPOP), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, GEEL Cyrille, BERNAL Fulgencio (CASC)

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de l'environnement

VU la décision n°2023-5 ayant pour objet le marché de prestation de service

CONSIDERANT que la révision des zonages d'assainissement entre dans le cadre du schéma directeur.

CONSIDERANT qu'après étude préalable et enquête publique, un zonage d'assainissement doit délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

CONSIDERANT que le projet de zonage établi est consultable par l'ensemble des membres du comité syndical.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-19-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2026

CONSIDERANT que le syndicat a compétence en matière d'assainissement dans chacune des 3 communes précitées et qu'à ce titre des enquêtes conjointes sont possibles.

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que dans le cadre du schéma directeur d'assainissement des communes de Lafare, la Roque Alric et Suzette, il est envisagé de procéder à la mise à l'enquête publique conjointe des zonages d'assainissement.

En application des articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement, et de l'article R 123-11 du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire de désigner un commissaire enquêteur et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif au lancement et au déroulement de l'enquête publique conjointe.

Pour rappel, l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, impose aux communes ou leurs groupements de définir, après étude préalable et enquête publique, un zonage d'assainissement qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

En application de l'article R 2224-8 du Code général des collectivités territoriales, une enquête publique conjointe concernant ce projet de révision des zonages d'assainissement doit être lancée pour aboutir à une éventuelle approbation par le comité syndical.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la prescription de la révision des zonages d'assainissement des communes de Lafare, la Roque Alric et Suzette, et de sa mise à l'enquête publique conjointe.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

PRESCRIT la procédure de révision des zonages d'assainissement des eaux usées des communes de Lafare, la Roque Alric et Suzette

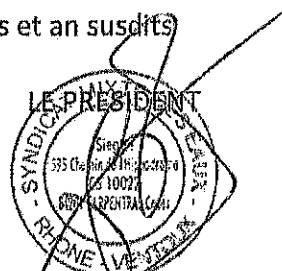
AUTORISE Monsieur le Président à lancer l'enquête publique conjointe afférente au projet et à signer tout document relatif au lancement et au déroulement de celle-ci.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Jean-François SENAC



JEAN-BOULETIN
Président en exercice
084 255 40 14 47 - 20260305-DEL2026-19-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2026



PUBLIE LE

24 MARS 2026

DEL 2026 - 20

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026
Date de la convocation : 27/02/2026	L'an deux mille vingt six et cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de Mme RAYMOND Sandrine, 2 ^{ème} Vice-Présidente
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (**BLAUVAC**), SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, BOUTEILLER Philippe (**COVE**), TENZA Salvador (**CPOP**), MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres excusés : PINNA Philippe (**MALEMORT DU COMTAT**), MILES Gilbert, FERNETTE Patricia (**METHAMIS**), TAVERNIER-ROUX Patricia (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, LINHARES José, FLAGEAT Patrice, PLANCHER Dominique (**COVE**), REYNIER-DUVAL Christophe, ESPINOSA Jean-Antoine, GARCIA Michel, FENQUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, BRUNET Denis (**CPOP**), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, LEPEU Gérard (**CASC**)

VU les dispositions des articles L.1612-12 du CGCT,

VU l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique.

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-20-BF
Date de réception préfecture : 20/03/2026

LE COMITE

OUI l'exposé de Mme Sandrine RAYMOND,

VU le compte financier unique 2025 du budget Assainissement non collectif,

DELIBERE

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget Assainissement non collectif

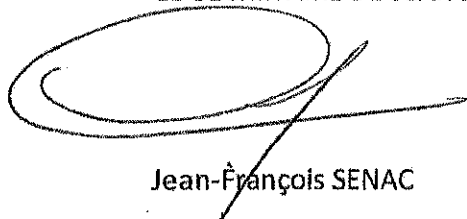
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Jean-François SENAC

LA PRESIDENTE DE SEANCE



Sandrine RAYMOND



PUBLIE LE

24 MARS 2026

DEL 2026 - 21

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026
Date de la convocation : 27/02/2026	L'an deux mille vingt six et cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
Nombre de membres	
En exercice 46	
Quorum 24	
Présents 27	
Représentés 1	
Votants 28	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (**BLAUVAC**), SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, BOUTEILLER Philippe (**COVE**), TENZA Salvador (**CPOP**), MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres représentés : LAMURE Elisabeth (**COVE**)

Membres excusés : PINNA Philippe (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia (**METHAMIS**), TAVERNIER-ROUX Patricia (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, LINHARES José, FLAGEAT Patrice, PLANCHER Dominique (**COVE**), REYNIER-DUVAL Christophe, ESPINOSA Jean-Antoine, GARCIA Michel, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, BRUNET Denis (**CPOP**), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, LEPEU Gérard (**CASC**)

VU les dispositions des articles L.2311-5, L.1612-32 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie du 03 mars 2026 et de la commission des finances du 02 mars 2026

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître les réalisations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-21-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2026

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice		2 770,25€	74 312,55€		71 542,30€	

Considérant l'excédent de la section d'investissement de 2 770,25€,

Considérant le déficit de la section d'exploitation de 74 312,55€,

Le déficit global de 2025 est donc de 71 542,30 €.

Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2026 comme suit :

- 2 770,25€ au compte 001 « excédent d'investissement »
- 74 312,55€ au compte 002 « déficit d'exploitation »

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur cette affectation, qui devra être reprise au budget primitif 2026.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

DECIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

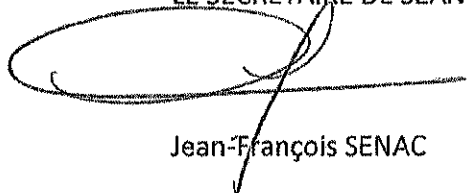
- 2 770,25€ au compte 001 « excédent d'investissement »
- 74 312,55€ au compte 002 « déficit d'exploitation »

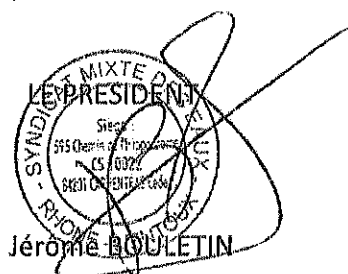
PRECISE que l'affectation des résultats sera reprise au budget primitif 2026

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Jean-François SENAC


Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-21-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2026

PUBLIE LE

24 MARS 2026

DEL 2026 - 22



DEPARTEMENT VAUCLUSE ARRONDISSEMENT CARPENTRAS	DE DE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026
Date de la convocation : 27/02/2026		L'an deux mille vingt six et cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 27/02/2026		
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Jean-François SENAC		Objet de la délibération :
Nombre de membres		ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
En exercice	46	
Quorum	24	
Présents	27	
Représentés	1	
Votants	28	BUDGET PRIMITIF 2026

Membres présents à la séance : RASPAIL Max, BOREL Jean François (**BLAUVAC**), SAUGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**), GUILLAUME Alain, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, DELEBECQUE Philippe, BUISSON Alain, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, BOUTEILLER Philippe (**COVE**), TENZA Salvador (**CPOP**), MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres représentés : LAMURE Elisabeth (**COVE**)

Membres excusés : PINNA Philippe (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia (**METHAMIS**), TAVERNIER-ROUX Patricia (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoît, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, LINHARES José, FLAGEAT Patrice, PLANCHER Dominique (**COVE**), REYNIER-DUVAL Christophe, ESPINOSA Jean-Antoine, GARCIA Michel, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, BRUNET Denis (**CPOP**), BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, LEPEU Gérard (**CASC**)

VU l'article L.1612-2 et L.1612-28 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n° DEL 2026-7 du 29 janvier 2026 prenant acte de la teneur du DOB,

VU le compte financier unique 2025 adopté lors du présent comité syndical,

VU l'affectation des résultats présentée lors du présent comité syndical,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie du 03 mars 2026 et à de la commission des finances du 02 mars 2026.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-22-BF
Date de réception préfecture : 19/03/2026

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du comité syndical du 29 janvier 2026

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le budget primitif Assainissement non collectif 2026 dont les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Pour la section d'exploitation :
 - Dépenses : 432 112,00€
 - Recettes : 432 112,00€
- Pour la section d'investissement :
 - Dépenses : 21 270,25€
 - Recettes : 21 270,25€
- Soit au total : 453 382,25€

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur ce présent budget.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

APPROUVE ainsi qu'il suit, le budget primitif Assainissement non collectif 2026 qui s'équilibre :

- Pour la section d'exploitation : 432 112,00€
- Pour la section d'investissement : 21 270,25€
- Soit au total : 453 382,25€

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

ADOpte A L'UNANIMITE

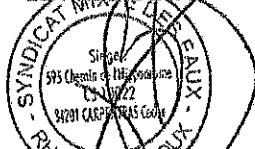
Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Jean-François SENAC

LE PRESIDENT



SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES DE LA VALLEE D'ALZOUX
Siège :
595 Chemin de l'Église
13122
34701 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOUTIN

Exemplaire de délibération en préfecture
084-258401447-20260305-DEL2026-22-BF
Date de réception préfecture : 19/03/2026